

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Justine GRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 13 mars 2025
Date de publication : 27 mars 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	BERNARDIN Daniel	CHAPIN Jean-Paul
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	JEANNEROD Georges
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JACQUOT Patrick
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	GIROD Isabelle	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	GOMET Nicolas	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	GRUET Justine	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
LEPETZ Joëlle	JABOVISTE Philippe	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
PECHINOT Jacques	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MIRAT Maryline	

Conseillers supplés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MIRAT Maryline
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie
DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas
EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
MBITEL Mohamed donne procuration à JABOVISTE Philippe
ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
VIVERGE Patrick donne procuration à BERNARDIN Daniel
LAGNIEN Jacques donne procuration à PANNAUX Joël

Conseillers absents non supplés et non représentés

CHEVAUX Bruno	LACROIX Olivier	MATHEZ Christian
MATHIOT Agnès	ANTOINE Patricia	GINET Gérard

Objet : Bilan foncier 2024

Rapporteur : Monsieur Thomas RYAT

En vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent.

En 2024, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur treize dossiers fonciers incluant quatre acquisitions, quatre cessions, un échange, une vente aux enchères d'un contenu de coffre-fort et trois signatures de convention, deux pour des servitudes de tréfonds et un contrat de prêt d'usage.

1. Acquisitions

Parmi les acquisitions, la première concerne des parcelles sur la commune d'Authume pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dans le cadre de la compétence Enfance Jeunesse. Ce projet intervient dans le but de répondre aux besoins du territoire, au regard notamment de l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires. Il sera composé d'une salle de restauration, de sept salles d'activités, d'un dortoir et d'une bibliothèque. Cela concerne un tènement foncier de 2 700 m² pour la somme de 121 000 euros.

Concernant la deuxième, il s'agit d'un terrain localisé sur le site privilégié au sein du pôle économique de Tavaux (secteurs Fermouche et Charmes d'Amont, proximité avec le Pôle INNOVIA) appartenant à la société GEORGES et SCHMITT et qui présente un caractère d'opportunité fort pour la collectivité, en vue d'une mise à disposition future pour de l'activité économique et/ou pour d'autres usages à caractère collectif (extension possible de la déchetterie de Tavaux). Cette transaction a été actée pour un montant de 248 500 euros pour une superficie totale de 7 100 m².

Ensuite, intervient un dossier d'acquisition permettant la construction d'une station d'épuration à Damparis d'une capacité de 4 000 Equivalents habitants et de type boues activées, en lieu et place de l'ancienne. Afin de réaliser cet ouvrage, la collectivité doit compléter son emprise foncière actuelle avec la parcelle communale de Damparis cadastrée AE 248 qui sera mise à disposition par la commune ainsi que la parcelle cadastrée section AE 004, propriété de la société SYENSQO de Tavaux d'une superficie de 4 619 m². Il a été convenu une acquisition à 1,5 euros m².

La dernière concerne l'emprise foncière de l'extension de la Zone d'Activités de Rochefort-sur-Nenon, pour laquelle la Communauté d'Agglomération a missionné la SAFER pour la négociation amiable des parcelles concernées. Le périmètre représente 230 000 m² à acquérir auprès de différents propriétaires et engage également des frais de compensations auprès de deux exploitants desdits terrains. Ce projet d'acquisition tous montants confondus (acquisitions, compensations, indemnités d'évictions) engendre une dépense d'un montant d'environ 1 222 000 euros.

A ce jour, deux dossiers ont déjà fait l'objet d'un acte authentique.

2. Cessions

Concernant les quatre dossiers de cessions approuvées en 2024, deux avaient pour objet la vente des appartements inclus dans le Legs de Monsieur André BESSON qui avait été accepté par délibération n° DCC-2023-060 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2023. L'appartement personnel de Monsieur André BESSON a été vendu par soumission cachetée pour un montant de 552 000 euros tandis que le logement locatif a été cédé au locataire qui avait un droit de préférence au prix de 110 000 euros.

Les deux autres dossiers de cessions ont pour objet l'implantation et le développement d'activités économiques en zone d'intérêt communautaire sur les communes de Dole et Parcey. Ces ventes, portant sur une surface cumulée de 4 423 m², génèrent une recette d'environ 84 345 euros.

A ce jour, deux dossiers ont fait l'objet d'actes authentiques.

3. Echange

Une délibération intervient dans le cadre d'un échange entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société CERELIA France basée à Rochefort-sur-Nenon. Celle-ci porte un projet de développement de son site afin d'aboutir à une augmentation de 50 % de la capacité de production de l'usine actuelle à l'horizon 2026. Ce projet d'envergure s'intègre parfaitement à la dynamique « Grand Dole Territoire d'Industrie ». Il apparaît que les emprises foncières actuelles de CERELIA soient fortement

contraintes en termes de constructibilité et de réglementation d'urbanisme. Ainsi, afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet de développement du site, il a été proposé un échange sans soulte d'une emprise, propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, d'environ 8 500 m² située côté Ouest de son bâtiment actuel pour permettre l'extension des lignes de production, contre un tènement foncier d'environ 8 500 m² situé coté Est et propriété de CERELIA. Cet échange a été acté sans soulte.

Une délibération correspond à la vente aux enchères du contenu du coffre-fort légué par Monsieur André BESSON.

Enfin, la Communauté d'Agglomération de Grand Dole a délibéré sur trois de dossiers de conventions, deux pour des servitudes de tréfonds liées au réseau d'assainissement sur les communes de Dole et Malange et la dernière concerne un contrat de prêt à usage au bénéfice de Monsieur Arnaud BOUCHARD sur un terrain situé à Saint-Aubin.

A ce jour, les trois conventions sont signées de toutes les parties.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **PREND ACTE** du bilan foncier 2024 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

*Fait à Damparis, le 20 mars 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat

Jean-Pascal FICHERE.



ACQUISITIONS 2024

Nom	Délibération ou décision		Adresse immeuble	Réf. cadastrale	Surface (m ²)	Bâti / Non bâti	Prix (€)	Acte	Objet	observations
	N°	Date								
Acquisition commune d'Authume	24	21/03/2024	Authume	AD 457/458/459	700 m ²	non bâti	121 000,00	05/07/24	Construction ALSH	
Acquisition terrain à la société GEORGES et SCHMITT	55	25/06/24	Tavaux	ZE 93/92/18p	7 100 m ²	Bâti	248 500,00	08/09/24	Terrain en zone d'activité économique de Tavaux	
Acquisition parcelle SYENSQO	154	18/12/24	Damparis	AE 4	4 619 m ²	non bâti	6 928,50		Travaux STEP Damparis	
Acquisition diverses parcelles ZI Rochefort	155	18/12/24	Rochefort-sur-Nenon	ZL 45/46/47/48/62p	230 000 m ²	non bâti	1 221 597,00		Agrandissement zone Industrielle de Rochefort-sur- Nenon	

CESSIONS 2024

Nom	Délibération ou décision		Adresse immeuble	Réf.	Surface (m ²)	Bâti / Non bâti	Prix (€)	Acte	Objet	observations
	N°	Date								
Cession à la SARL CNBTP	23	21/03/24	Parcey	ZM 70	3 823 m ²	bâti	57 345,00		Construction d'un bâtiment à usage professionnel	
Vente par soumission cachetée appartement legs Monsieur BESSON	25	21/03/24	3 rue Marcel Aymé à Dole			bâti	552 000,00	10/07/24	Cession d'un appartement suite legs Monsieur BESSON	
Vente appartement locatif suite legs Monsieur BESSON	26	21/03/24	3 rue Marcel Aymé à Dole			bâti	110 000,00	08/09/24	Cession appartement locatif suite legs Monsieur BESSON	
Cession à la société EURL 2B	125	14/11/24	Dole	AL 362p	600 m ²	non bâti	27 000,00		Extension de locaux professionnel	

ECHANGES 2024

Nom	Délibération ou décision		Adresse immeuble	Réf.	Surface (m ²)	Bâti / Non bâti	Prix (€)	Acte	Objet	observations
	N°	Date								
Echange avec la société CERELIA	56	25/06/24	Rochefort-sur-Nenon	AC 189p contre AI 133p et AB 585p	8 500m ² contre 8 500 m ²	non bâti	sans soulte		Extension bâtiment industriel	